

**COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29AVRIL 2011**

Date de convocation : 18 avril 2011  
Date d'affichage : 18 avril 2011  
Nombre de membre en exercice : 15

Présents : 10  
Votants : 12  
Absents : 2

L'an deux mil onze, le vingt-neuf avril à vingt heures trente minutes légalement convoqués le 18 avril 2011, se sont réunis à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bruno HUISMAN, Maire, les membres du Conseil municipal.

**Etaient présents** : Monsieur Bruno HUISMAN, Maire. Monsieur Mohamed LACHGUER, Mmes Anne SAGLIER, Evelyne ENEL, M. Michel SALZARD, maires-adjoints, M. Pascal GASQUET lors de la 2<sup>ème</sup> délibération, Mme Aude DURAND-MONDRAGON (conseillers délégués), MM. Bernard GILLET, Jean-Christophe BENEDICK, Mme Noëlle LENOIR, M. Michel VIELLE, conseillers municipaux.

**Absents ayant donné procuration** :  
Laurent de GAULLE pouvoir donné à Mme Anne SAGLIER  
Sylvie FLORIS pouvoir donné à M. Bruno Huisman

**Absents** : Mme Anne-Laure Hennard et M. Charles DOREMUS

**Secrétaire de séance** : Mme Anne SAGLIER.

<b>OBJET : G166-2011 DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'AMENAGEMENT DU 2<sup>ème</sup> ETAGE DE LA MAIRIE au TITRE DE LA DETR 2011</b>
--

Monsieur le maire expose qu'il serait judicieux d'aménager le 2<sup>ème</sup> étage de la Mairie, espace actuellement libre, afin d'agrandir les surfaces de réunion et d'archivage de la mairie, actuellement très sous dimensionnées.

Monsieur le maire indique que ces travaux entrent dans la catégorie des travaux sur « Bâtiments communaux », subventionnés au titre de la DETR,

Il propose dans ces conditions d'adresser au Préfet du Val d'Oise une demande de subvention au titre de la DETR pour 2011, pour des travaux dont le montant est estimé à 42 516.73 € HT soit 50 850. 00 € TTC,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,  
**A la majorité (8 voix pour, 4 abstentions)**

**APPROUVE** le programme d'aménagement du 2<sup>ème</sup> étage de la Mairie dont le coût estimatif s'élève à 42 516.73 € HT soit 50 850. 00 € TTC.

**AUTORISE** le lancement des consultations d'entreprises conformément aux dispositions du code des marchés publics.

**AUTORISE** Monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires à ce projet.

**ADOPTE** le plan de financement suivant :

Opérations	Montant des travaux HT	Subvention 45%	Part communale
Travaux d'aménagement du 2 <sup>ème</sup> étage de la Mairie	42 516.73	19 132.53	22 384.20

**SOLLICITE** l'aide de l'Etat pour l'attribution d'une subvention au titre de la DETR 2011.

**OBJET : G167- 2011 MODIFICATION DES STATUTS DU SICTEU**

Monsieur le maire rappelle au Conseil municipal les compétences du SICTEU en matière d'assainissement collectif et les obligations induites par la loi sur l'eau relative à l'assainissement non collectif,

Il donne connaissance à l'assemblée délibérante de la décision du SICTEU de modifier ses statuts pour inclure à :

L'article 2 :

- c. l'entretien de l'assainissement non collectif
- d. la réhabilitation de l'assainissement non collectif

L'article 2bis :

L'entretien consiste en la vidange des installations des ouvrages

La réhabilitation comprend les travaux nécessaires au bon fonctionnement des ouvrages.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

**A la majorité** (9 voix pour, 4 abstentions)

**ADOPTE** la modification desdits articles susvisés ci-dessus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15